



Élections municipales 2026 : des changements

Les 15 et 22 mars le mode de scrutin est modifié pour notre commune.



Six ans après un scrutin perturbé par la pandémie de Covid-19, les électeurs français seront de retour aux urnes en mars 2026 pour de nouvelles élections municipales. Le premier tour aura lieu le 15 mars, avant un second tour organisé une semaine plus tard, le 22 mars.

À QUOI SERT CE SCRUTIN ?

Organisées tous les six ans, les élections municipales servent à élire les membres des conseils municipaux, lesquels désignent ensuite le maire et ses adjoints, ainsi que les conseillers communautaires chargés de représenter les communes au sein des intercommunalités. Le nombre de conseillers

municipaux à élire varie en fonction de la population de la commune : il s'étend de 7 pour les communes de moins de 100 habitants à 69 pour celles comptant 300 000 habitants ou davantage. Pour notre commune (882 habitants - source INSEE - base recensement 2023), l'effectif légal du conseil municipal est de 15 membres.

2026 : UN MODE DE SCRUTIN IDENTIQUE POUR TOUTES LES COMMUNES.

Ces élections seront marquées par des changements notables avec, en premier lieu, un nouveau mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants comme la nôtre.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal.

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel.

Depuis la promulgation de la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants est aligné sur celui des communes de 1 000 habitants et plus. Il s'agit d'un scrutin de liste paritaire proportionnel. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. *Il n'est donc plus possible d'ajouter/supprimer des*

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
accueil@saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence
CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard
(9 h-12h & 14 h-17h30)
au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :
René BOUAN

Ont participé à la réalisation :
William AUBIN,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGNIARD,
Josiane ROBISOUT,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :
Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. Un bulletin rayé, portant toute inscription ou tout signe distinctif sera considéré comme bulletin nul.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR - DE 1000 HAB.

	MOINS DE 100 HAB.	DE 100 À 499 HAB.	DE 500 À 999 HAB.
EFFECTIF LÉGAL DU CONSEIL MUNICIPAL	7	11	15
NOMBRE DE CANDIDATS PAR LISTE PARITAIRE	Minimum 5 candidats et maximum 9 candidats	Minimum 9 candidats et maximum 13 candidats	Minimum 13 candidats et maximum 17 candidats

DES DÉROGATIONS POUR TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS.

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes,

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ BIENTÔT 16 ANS!
PENSEZ AU RECENSEMENT,
C'EST OBLIGATOIRE

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en FEVRIER 2010 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

DÉMARCHE :

- **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.
- **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille.
- **À savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Le maire est désigné lors du premier conseil municipal par scrutin uninominal secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal aux deux premiers tours, puis à la majorité relative s'il faut procéder à un troisième tour. L'élection des adjoints au maire, suit, en règle générale, immédiatement l'élection du maire, après que le conseil municipal ait délibéré sur le nombre d'adjoints. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'élection de ces derniers se fait désormais, comme dans les autres communes : au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste doit alterner les candidats de chaque sexe, sauf pour le maire qui peut être de même sexe que le premier adjoint. Le vote a lieu au scrutin secret.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le dispositif « Protège-Toit » de Dinan recherche des bénévoles



Lancé en 2019, « Protège-Toit » est un dispositif départemental, porté par la Maison du Département de Dinan. Il a pour mission de mettre à l'abri les personnes victimes de violences conjugales sur le territoire de Dinan Agglomération, et de les accompagner, grâce à l'engagement d'un réseau de bénévoles formés et encadrés. Aujourd'hui, 19 bénévoles sont déjà mobilisés au sein du dispositif. Ils interviennent principalement dans des missions de soutien et d'écoute et parfois d'accompagnement lors de rendez-vous ou d'audiences.

Face au développement croissant de ses actions, Protège-Toit souhaite renforcer son équipe de bénévoles et une nouvelle formation sera proposée en avril prochain. Si vous souhaitez vous engager ou obtenir des informations, vous pouvez contacter Tiphaine CLEMENT, coordinatrice du dispositif, à la Maison du Département de Dinan au 02 96 80 00 80

RAPPEL : QUI PEUT VOTER AUX MUNICIPALES ?

Pour voter aux élections municipales de mars 2026, il faut :

- être âgé d'au moins 18 ans,
- être de nationalité française, ou ressortissant(e) d'un autre État membre de l'Union européenne résidant en France,
- être inscrit(e) sur les listes électorales de la commune.

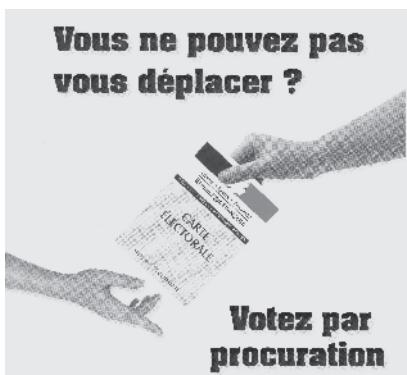
Pour vous inscrire sur les

DÉLAI D'INSCRIPTION :

Vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

PAS SÛR D'ÊTRE INSCRIT ?

L'inscription se vérifie facilement en ligne sur Service-Public.fr, en cas de déménagement ou de changement d'état civil, il vous faudra mettre votre situation à jour avant le 6 février 2026 pour pouvoir voter dans votre commune pour les élections de mars 2026.



Votez par procuration

listes électorales, vous pouvez effectuer la démarche en ligne sur Service-Public.fr, en mairie ou par courrier en joignant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de trois mois.

PAS DISPONIBLE LE JOUR J POUR VOTER ?

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez établir une procuration : elle permet de désigner un(e) électeur(rice) inscrit(e) dans la même commune pour voter à votre place, à faire en ligne sur maprocuration.gouv.fr.



→ À PROPOS DES TRAVAUX RUE ST PIERRE à l'initiative du Syndicat des Frémur.



Après quelques jours d'interruption, la phase 2 des travaux réalisés sur le réseau d'alimentation en eau ont repris lundi 26 janvier pour 3 semaines :

- la rue St Pierre est refermée à la circulation dans les 2 sens.
- la déviation mise en place par les services du Département est reconduite.
- les transports scolaires restent impactés.
- pour la collecte des ordures ménagères des habitants du quartier de St Pierre, les bacs seront à déposer aux points de regroupement déterminés lors de la phase 1.

À NOTER : l'eau distribuée durant ces travaux est potable et contrôlée par l'ARS (Agence Régionale de Santé) comme elle l'est sur l'ensemble des communes du Syndicat des Frémur qui couvre un tiers du Département. Les commerces du bourg (bar « Le Stoppie », la Maison de la beauté) restent accessibles avec un parking place de l'église.

Nous sommes conscients des désagréments, bien indépendants de notre volonté, que cela vous occasionne. Soyez assurés que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller au bon déroulement des opérations et assurer la sécurité de tous.

La municipalité



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 15
JANVIER
2026

Étaient présents :

AILLET Louis,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
MARTIN Françoise,
PORCHER Aurélie,
RAULT Philippe,
ROBISOUT Josiane,
SORNIARD Catherine
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

AUBIN William,
MENIER Mireille
(procuration à
Régine LEBORGNE),
PLESTAN Sylvaine
(procuration à
Philippe RAULT)
SCHMITT Thomas.

• Budget communal

> Point financier : Présentation des restes à réaliser 2025

Pour information, il s'agit d'inscrire dans le programme en section d'investissement les « Restes à Réaliser », c'est-à-dire procéder au report des engagements en priorité au budget communal 2026.

Ce report s'établit ainsi :

Section Investissement :
Dépenses pour un montant de 406 821,47 €
Recettes pour un montant de 241 173,44 €

> Ouverture par anticipation des crédits d'investissement

Afin de pouvoir engager, liqui-

der et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du prochain budget, il a été procédé à l'ouverture des crédits des dépenses du budget communal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

• Marché de travaux restructuration salle polyvalente - Avenant n°3 lot 11 Peinture et nettoyage

L'avenant n°3 de l'entreprise Emeraude Peinture d'un montant de 2 228,25 € HT soit

2673,90 € TTC a été validé pour des travaux supplémentaires.

La séance est levée à 21h10.

• Prochain conseil municipal :

Jeudi 19 février 2026 à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CALENDRIER DES PERMANENCES DU MEDIATEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois (le 2^e mardi du mois) il tient une permanence sur rendez-vous de 9h à 12h à la maison des services de Planoët.

Tél : 05 57 27 00 00



* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

URBANISME > les demandes d'autorisations d'urbanisme : ce qu'il faut savoir.

Ces démarches permettent de garantir un développement harmonieux du territoire, dans le respect de la réglementation en vigueur.



Afin de vous accompagner au mieux dans vos projets, vous trouverez ci-après un rappel des principales autorisations d'urbanisme et les types de travaux concernés.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

La "déclaration préalable" concerne les projets de faible ampleur qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment ou créent de petites surfaces. Elle est notamment requise pour :

- La création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol "inférieure ou égale à 20 m²" (ou 40 m² en zone urbaine d'un PLU, sous conditions).
- Le changement de l'aspect extérieur : ravalement de façade, remplacement de menuiseries, pose de volets, modification de toiture, installation d'une clôture.
- L'édification d'annexes légères : abri de jardin, carport, pergola, cabanon.
- L'installation de piscines "non couvertes" de moins de 100 m².

Cette procédure permet à la mairie de vérifier la conformité du projet avec les règles d'urbanisme tout en restant simple et rapide.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

Le "permis de construire" est nécessaire pour les projets plus importants, notamment ceux créant des surfaces

significatives ou modifiant profondément un bâtiment. Il est obligatoire pour :

- La construction d'une maison individuelle ou d'un bâtiment neuf.
- Les extensions créant "plus de 20 m²" (ou plus de 40 m² en zone urbaine d'un PLU, si la surface totale dépasse 150 m²).
- Les travaux modifiant la structure porteuse ou la façade lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination.
- Les piscines "de plus de 100 m²" ou couvertes par un abri de plus de 1,80 m de hauteur.

Le permis de construire implique un dossier plus complet, mais il garantit une bonne intégration du projet dans son environnement.

LE PERMIS DE DÉMOLIR (PD)

Le permis de démolir est requis pour toute opération visant à démolir totalement ou partiellement un bâtiment lorsque la commune a instauré cette obligation dans son périmètre. Il concerne notamment :

- La démolition complète d'un bâtiment, quelle que soit sa surface.

→ DEMANDES D'URBANISME (sans distinction accord ou refus) de octobre 2024 à décembre 2025

NOTA : Pour respecter les règles relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - nouveau cadre juridique de l'Union Européenne qui gouverne la collecte et le traitement des données à caractère personnel - l'identité des personnes concernées n'apparaît plus.

N° Dossier	ADRESSE	OBJET	Date
PERMIS DE CONSTRUIRE et D'AMÉNAGER			
PC 022 311 24 C0011	25 la Ville Brien	Véranda	10/10/2024
PC 022 311 24 C0012	22 la Ville Moussard	Construction d'un atelier en extension du garage	18/10/2024
PC 022 311 24 C0013	12 rue des tilleuls	Fermeture d'un préau pour un usage d'habitation	15/11/2024
PC 022 311 24 C0014	12 rue de la tourelle	Garage indépendant	17/11/2024
PC 022 311 24 C0015	16 rue des noisetiers	Maison individuelle	31/12/2024
PC 022 311 25 00001	14 rue de la vallée d'enfer	Construction d'un abri et pose de panneaux photovoltaïques	03/01/2025
PC 022 311 25 00002	6 rue des noisetiers	Maison individuelle	15/01/2025
PC 022 311 25 00003	4 rue des noisetiers	Maison individuelle	22/01/2025
PC 022 311 25 00004	1 rue des noisetiers	Maison individuelle	14/02/2025
PC 022 311 25 00005	36 le Moulin de Bellenray	Consolidation d'un bâtiment	17/02/2025
PC 022 311 25 00006	2 rue des badiers	Maison individuelle	18/02/2025
PC 022 311 25 00007	12 rue des tilleuls	Fermeture d'un préau pour un usage d'habitation	03/03/2025
PC 022 311 25 00008	12 rue des noisetiers	Maison individuelle	30/04/2025
PC 022 311 25 00009	10 rue des noisetiers	Maison individuelle	22/05/2025
PC 022 311 25 00010	9 rue des badiers	Maison individuelle	07/06/2025
PC 022 311 25 00011	2 rue des noisetiers	Maison individuelle	13/06/2025
PC 022 311 25 00012	8 rue des noisetiers	Maison individuelle	20/06/2025
PC 022 311 25 00013	3 rue des noisetiers	Maison individuelle	23/07/2025
PC 022 311 25 00014	3 rue de la Forge St-Pierre	Maison individuelle	01/08/2025
PC 022 311 25 00015	2 rue des noisetiers	Maison individuelle	13/09/2025
PC 022 311 25 00016	4 rue des noisetiers	Maison individuelle	16/10/2025
PC 022 311 25 00017	5 rue des badiers	Maison individuelle	22/10/2025
PC 022 311 25 00018	43 La Croix	Rénovation du bâti pour création 3 logements	23/10/2025
PC 022 311 25 00019	4 rue des noisetiers	Maison individuelle	23/12/2025

→ DEMANDES D'URBANISME (SUITE)

N° Dossier	ADRESSE	OBJET	Date
DECLARATION PREALABLE			
DP 022 311 24 C0029	43 rue de la croix	Création et modification d'ouvertures	07/10/2024
DP 022 311 24 C0030	3 rue du 4 août 1944	Clôture	10/10/2024
DP 022 311 24 C0031	79-81 pl. de la lande Aya	Pose d'un portail	17/10/2024
DP 022 311 24 C0032	25 rue du 4 août 1944	Remplacement des menuiseries	18/10/2024
DP 022 311 24 C0033	83 le Petit Bouillon	Pose de 8 vélux	18/11/2024
DP 022 311 24 C0034	39 les Vergers	Véranda	25/11/2024
DP 022 311 24 C0035	14 rue de la vallée d'enfer	Pose de panneaux photovoltaïques	27/11/2024
DP 022 311 24 C0036	8 rue des hauts vergers	Remplacement des menuiseries	29/11/2024
DP 022 311 25 00001	2 Saint-Hylaire	Remplacement de la toiture du garage	04/01/2025
DP 022 311 25 00002	Rue de la Forge St-Pierre	Division d'un terrain	10/01/2025
DP 022 311 25 00003	8 rue des badiers	Clôture	16/01/2025
DP 022 311 25 00004	12 rue de la tourelle	Modification d'une ouverture	18/01/2025
DP 022 311 25 00005	8 rue des hauts vergers	Pose d'un store banne	29/01/2025
DP 022 311 25 00006	6 rue des cerisiers	Construction d'un appentis en bois	06/02/2025
DP 022 311 25 00007	48 Les Roseraies	Clôture	12/02/2025
DP 022 311 25 00008	8 rue des badiers	Clôture	20/02/2025
DP 022 311 25 00009	38 place Doheneuc	Clôture et portail	07/03/2025
DP 022 311 25 00010	26 Chantepie	Modification et création d'ouverture du garage	15/04/2025
DP 022 311 25 00011	3 rue du 4 août 1944	Construction d'un garage	23/04/2025
DP 022 311 25 00012	3 rue du 4 août 1944	Clôture	23/04/2025
DP 022 311 25 00013	29 rue Saint-Pierre	Remplacement d'une menuiserie	25/04/2025
DP 022 311 25 00014	29 rue Saint-Pierre	Véranda	28/04/2025
DP 022 311 25 00015	10 place Doheneuc	Clôture	10/05/2025
DP 022 311 25 00016	38 place Doheneuc	Clôture	15/05/2025
DP 022 311 25 00017	11 rue Saint-Pierre	Remplacement des menuiseries du sous-sol	17/05/2025
DP 022 311 25 00018	17 bis rue Saint-Pierre	Extension de l'habitation	20/05/2025
DP 022 311 25 00019	25 rue des tilleuls	Remplacement des menuiseries et volets	26/05/2025
DP 022 311 25 00020	10 rue des badiers	Clôture	03/06/2025
DP 022 311 25 00021	15 la Ville Brien	Clôture et portail	11/06/2025
DP 022 311 25 00022	2 rue du 4 août 1944	Pose de 4 vélux	03/07/2025
DP 022 311 25 00023	85 le Petit Bouillon	Remplacement des menuiseries	11/07/2025
DP 022 311 25 00024	2 rue des badiers	Clôture	02/09/2025
DP 022 311 25 00025	83 le Petit Bouillon	Remplacement des menuiseries et volets	19/09/2025
DP 022 311 25 00026	10 le Tertre Cado	Véranda	26/09/2025
DP 022 311 25 00027	10 dom. des eucalyptus	Clôture	14/10/2025
DP 022 311 25 00028	2 rue des badiers	Abri de jardin	15/10/2025
DP 022 311 25 00029	60 le Perron	Création d'une ouverture sur annexe	01/12/2025
DP 022 311 25 00030	36 place Doheneuc	Pose de panneaux photovoltaïques	07/12/2025
DP 022 311 25 00031	8 rue du 4 août 1944	Extension de l'habitation	15/12/2025
DP 022 311 25 00032	10 dom. des eucalyptus	Clôture	15/12/2025
DP 022 311 25 00033	10 le Tertre Cado	Création d'ouverture de toit	12/12/2025
DP 022 311 25 00034	9 rue du 4 août 1944	Pose de panneaux photovoltaïques	18/12/2025
DP 022 311 25 00035	6 la Maison Neuve	Pose de 10 vélux	24/12/2025

- La démolition partielle touchant des éléments structurels ou modifiant l'aspect général du bâti.
- Les démolitions situées dans des secteurs protégés (abords de monuments historiques, sites patrimoniaux, zones à enjeux architecturaux). Cette autorisation permet de préserver le patrimoine bâti et de s'assurer que les démolitions

s'inscrivent dans une logique cohérente d'aménagement.

CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL (CUB)

Le "certificat d'urbanisme opérationnel" n'est pas une autorisation de travaux, mais un document très utile pour préparer un projet. Il permet de savoir si une opération envisagée est réalisable sur un terrain donné.

Il précise notamment :

- La "constructibilité" du terrain.
- Les "règles d'urbanisme" applicables.
- Les "réseaux existants" (eau, électricité, assainissement).
- Les éventuelles "servitudes" ou contraintes.

Il est particulièrement recommandé avant l'achat d'un terrain ou avant d'engager des études de construction.

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ?

Les services administratifs de la mairie restent à votre disposition pour vous accompagner dans la constitution de vos dossiers et vous orienter vers la procédure adaptée à votre projet.

RAPPEL :

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. La réalisation de travaux soumis à une autorisation sans avoir obtenu celle-ci expose à des poursuites administratives (pouvant aller jusqu'au paiement d'astreintes) et à des sanctions pénales (amendes importantes, remises en état, démolition).

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME.

Depuis le 1er janvier 2022, conformément à la loi Elan du 23 novembre 2018, la dématérialisation des actes d'urbanisme est effective.

Le Guichet Unique a été conçu pour faciliter le dépôt et le suivi des demandes d'urbanisme de tous les usagers. Il existe 2 types de compte :

- Compte usager : créer un compte usager si vous êtes un particulier ou un professionnel qui dépose ponctuellement des dossiers d'urbanisme.
- Compte partenaire : créer un compte partenaire si vous êtes un professionnel (notaires ...) qui dépose régulièrement des dossiers d'urbanisme ou de DIA.

L'accès au Guichet Unique se fait sur le site de Dinan Agglomération à l'adresse suivante :

<https://www.dinan-aggloeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Guichet-Unique-Depot-de-materiалиse-des-autorisations-d-urbanisme-et-des-DIA>

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ HORAIRES DES DECHETTERIES :

PLANCOËT ZA de Nazareth 02 96 80 29 72
Du 1er février au 31 octobre : Lundi 9h - 12h
Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h • Jeudi 14h - 18h

MATIGNON Route du Chemin Vert 02 96 41 12 63
Du 1^{er} octobre au 31 mars : Mar., merc., jeu., ven. et sam. : 9h - 12h et 13h30 - 17h30

→ RAPPEL DES JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN FÉVRIER.

Les jeudis 5 et 19 février 2026.

Le calendrier papier de collecte de déchets pour l'année 2026 a été distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous pouvez le consulter sur le site de la commune ou sur l'application panneau-pocket. Il est également téléchargeable sur le site de Dinan Agglomération <https://sig.dinan-agglomeration.fr/cartes/omaccueil/index.php> A défaut, une copie peut être retirée en mairie.

Pour plus d'informations : contacter le service collecte des déchets au 02 96 87 72 72 ou par mail dechets@dinan-agglomeration.fr

Tri des déchets : Les Côtes d'Armor N°1 du tri en France ! Poursuivons nos efforts !

Selon CITEO*, le département des Côtes d'Armor est le meilleur élève du tri en France.



EMBALLAGES EN CARTON

Boîtes et emballages cartonnés, briques alimentaires...

EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserve, aérosols, canettes, opercules, capsules...

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, barquettes, films, pots, sacs et sachets...

PAPIERS

Journaux, magazines, prospectus, enveloppes...

En 2024, nous avons trié 118,5 kg par habitant d'emballages légers et de papiers soit 3,2 % de plus qu'en 2023 (le volume de tri du verre est resté stable : 58,6 kg par an et par habitant). La moyenne nationale est de 72 kg par habitant.

UNE BELLE PERFORMANCE

Cette performance a permis de hisser le département en haut du tableau et de passer pour la 1^{ère} fois devant celui de la Vendée (source Ouest-France du 22/12/2025). Ne lâchons rien ! Poursuivons nos efforts avec des comportements encore plus responsables visant à mieux trier nos déchets et en réduire les volumes.

DISTRIBUTION DE COMPOS-TEURS INDIVIDUELS

DINAN AGGLOMÉRATION poursuit la distribution de composteurs individuels pour les

habitants avec jardins. Pour terminer les distributions de proximité dans les communes d'ici l'été 2026, plusieurs modalités de distributions sont proposées :

- S'inscrire et assister à une sensibilisation en salle de 30 minutes pour comprendre les bases du compostage et avoir les réponses à toutes les questions pratiques,
- S'inscrire en regardant une vidéo en ligne de 5 minutes et venir simplement récupérer son composteur,

• Au printemps, s'équiper en déchèterie, sur les temps de présence des Animatrices Biodéchets, sans réservation, avec un échange interactif sur les déchets à mettre dans le composteur.

LES DISTRIBUTIONS À VENIR PROCHES DE VOTRE COMMUNE :

- **MATIGNON** : les 11 et 14 mars, 13 et 16 mai, 17 et 20 juin.
- **PLANCOËT** Les 04 et 07 mars, 29 avril et 02 mai.
- **ST-MICHEL-DE-PLÉLAN** Le 18 mars.
- **DINAN** Les 01 et 04 avril, 27 et 30 mai, 24 et 27 juin.
- **TRÉBÉDAN** Les 22 et 25 avril
- **ST-LORMEL** : les 3 et 6 juin



* CITEO est un éco-organisme agréé par l'État pour réduire l'impact environnemental des emballages et papiers.



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen

PORTES OUVERTES



ÉCOLES PUBLIQUES SAINT-LORMEL / CRÉHEN

VEN. 13 MARS 17h
19h

Sensibilisation aux enjeux ENVIRONNEMENTAUX

Les CM ont pu découvrir une action possible dans le cadre du développement durable : le recours à la traction animale, plus respectueuse de l'écologie, pour entretenir les espaces verts et les terrains de sport. Et puis fin décembre, les 2 classes de Créhen ont reçu Marie, animatrice Écopousse pour une première séance de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Ils ont découvert les différentes sources d'énergie, fossiles, renouvelables. Grâce à des vidéos, ils ont abordé l'effet de serre et les écogestes à faire pour économiser l'énergie et lutter contre le dérèglement climatique. Les CM ont fait de petites expériences, notamment la création d'un circuit pour alimenter une petite source lumineuse à l'aide de l'énergie d'une éolienne. Marie et sa mascotte reviendront en janvier pour une autre séance.

DES ACTIVITÉS AUTOUR DE NOËL

Et puis bien sûr, en cette fin d'année, les activités autour de Noël ont pris une place importante. Les enfants ont appris et répété des chants pour participer au goûter organisé par notre Amicale Laïque le 13 décembre. Les parents sont venus nom-

breux, écouter la chorale des écoles de Créhen et Saint-Lormel. Et puis le Père Noël a fait un premier passage, mandaté par l'Amicale Laïque pour offrir un joli cadeau à chaque élève ! Un grand merci à notre Amicale pour son engagement auprès de nos écoles !

Les élèves de PS-MS et de GS-CP de Saint-Lormel ont ensuite eu la belle et généreuse idée de confectionner des cartes de vœux à l'attention des personnes âgées de l'Ehpad Giblaine de Créhen. Les CE et les CM ont trouvé l'idée excellente et ont décidé de suivre les petits. Tous les élèves ont créé une carte. Collages et décos sur le thème des bonhommes de neige et des sapins pour les plus jeunes. Utilisation du numérique pour créer sa carte chez les CM. Tous étaient fiers de leurs réalisations !

Le 18 décembre, les CM se sont rendus à l'Ehpad Giblaine pour remettre, au nom de tous les élèves du RPI, les cartes de vœux réalisées. Ils ont ensuite chanté leurs chants de Noël aux résidents avant de participer à un petit goûter.

Le 18 décembre, le Père Noël est venu à Saint-Lormel. Le 19 décembre, à Créhen, il a fait un arrêt dans la cour de l'école Prévert. Les élèves ont pu caresser la petite ânesse qui tirait sa cariole, pour leur plus grande joie.

Puis ce fut le repas de Noël. Et tous les élèves du RPI ont profité d'un spectacle de magie offert par une lutin du Père Noël, avant l'arrivée de ce dernier. Un grand merci aux mairies de Créhen et de Saint-Lormel pour ce spectacle de magie !

PORTES OUVERTES :

Portes ouvertes des écoles publiques Saint-Lormel Créhen, le vendredi 13 mars 2026 de 17 à 19h. Venez nombreux ! Rencontrer les équipes enseignantes, visiter les locaux, découvrir les projets et travaux réalisés en classe, les sorties ...

Ouvert à tous !

AMICALE LAÏQUE :



Nous vous donnons rendez-vous le samedi 7 mars à la salle des fêtes de Créhen pour une soirée tartiflette sur place ou à emporter.

N'hésitez pas à réserver vos

→ NOUVEAU ! PRÉ-INSCRIPTIONS :

Si vos enfants sont en âge d'être scolarisés pour l'année scolaire 2026 - 2027 vous pouvez contacter la mairie pour une pré-inscription.

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2026-2027 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

places avant le 2 mars. Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, nous vous proposons un service de livraison à domicile. Réservations : 06 31 37 97 43 ou 06 47 97 26 60

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON : CAMPAGNE D'HIV- ER 2025-2026

L'inscription reste une étape essentielle et obligatoire pour bénéficier de l'aide alimentaire des Restos du cœur. Elles sont prises tous les jeudis.

La campagne d'hiver qui a débuté le 20 novembre se poursuivra jusqu'à mi-mars 2026 avec une distribution tous les jeudis de 9h à 11h15.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises



COMITÉ DES FÊTES :

• AG du 17 janvier 2026 :

l'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le samedi 17 janvier. Après un rappel des différentes manifestations 2025 et la présentation d'un bilan financier très satisfaisant, les élections du tiers sortant et du bureau ont eu lieu. Les membres sortants complétés par Bertrand CAILLOT et Eric LUCAS constituent le tiers renouvelé. Au niveau du bureau, Alexandra PORTAIL remplace Agnès SUIRE au poste de trésorière. La réunion s'est terminée par les projets d'animations 2026.

• **Atelier vannerie :** l'atelier vannerie se tiendra tous les jeudis de 14h à 17h30 au Foyer à Créhen (sous la mairie) du 8 janvier au 2 avril 2026. L'atelier est complet pour la saison mais nous acceptons les visites. Contact : Agnès SUIRE au 06 45 75 65 35

• Découp'pliages de livres :

de 14h à 17h30, salle d'honneur de la mairie, le mardi 24 février. Participation de 5 € pour le trimestre. Infos : Agnès Suire au 06 45 75 65 35

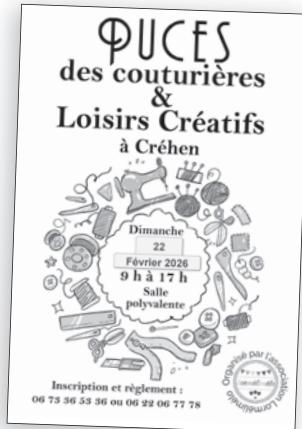
LORMELIMELO :

• Assemblée générale :

elle aura lieu le vendredi 13 février 2026 à 18h à la salle d'honneur de la mairie.

• Les Puces des Couturières et Loisirs Créatifs du 22 février à la salle polyvalente de Créhen :

Cet événement est reconduit pour la troisième année. L'association LORMELIMELO proposera des articles de



couture et loisirs créatifs pour une somme modique.

Si vous n'avez plus l'utilité des accessoires suivants au fond de vos placards : chutes de tissus, des rubans ou dentelles, des perles, des fermetures éclair, des restes de laines, des revues de couture, de tricot, de patchwork, des aiguilles à tricoter... N'hésitez pas à venir les déposer, à l'atelier couture qui se tient tous les mardis, entre 14h et 16h, salle d'honneur de la mairie de St-Lormel. Des collations sont prévues et une tombola vous sera proposée.

• **Patchwork :** de 14h à 16h00, salle des Prévayes à la mairie, les lundis 2, 9, 16 et 23 février 2026. Plus d'infos au : 06 99 95 39 91

• **Couture créative :** de 14h à 17h, salle d'honneur de la mairie, les 3 et 10 février 2026. Plus d'infos au : 06 28 20 52 72

• **Atelier « Initiation au Dessin et à la Peinture » :** de 14h à 16h30, salle des Prévayes à la mairie. Prochaine date : jeudi 26 février 2026. Se munir d'un bloc de papier dessin. Infos : Catherine BRELAUD au 06 28 20 52 72

SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO :

• « CE QUE JE VEUX DIRE » Compagnie Ak Entrepot



Paraboles de paroles -

- Mer. 11 fév. - 20h30 - Salle polyvalente / Aucaleuc
- Ven. 13 fév. à 20h30 - Salle des fêtes / Matignon 13€ / 9€ / 6€

• « ARIANNE, UN PAS AVANT LA CHUTE » Compagnie La Caravelle

Une étoile époustouflante
Ven. 6 mars à 20h30 - Salle Solenval / Planoët 19€ / 15€ / 6€

Programme et réservations en ligne sur saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr ou au 02 96 87 14 27

A + dans l'bus...

AMITIÉ & PARTAGE

BONNE ANNÉE 2026